Intitulé du projet : NAMULI - Création d’une nouvelle aire protégée autour du Mont Namuli

Lieu(x) de l'action	Coût de l’action	Rôle dans l'action	PTF - Partenaires techniques et financiers	Dates
Mozambique	700 000 USD	Coordination	Legado, ORAM - Associação Rural de Ajuda Mu tua, Lupa, AgriMel, Terra Firma, Rainforest Trust, The Tenure Facility, Cool earth	août 2018 - décembre 2022

Objectifs et résultats de l’action

Objectifs principaux

Le mont Namuli, deuxième plus haut sommet du Mozambique, culminant à 2 419 mètres, fait partie de la superbe chaîne d'inselbergs du nord du pays. Ses pentes couvertes d'une mosaïque de forêts, de prairies et de terres agricoles sont incroyablement diversifiées mais menacées par l’expansion de la culture de la pomme de terre. L'objectif principal de cette initiative est d'établir un classement officiel en aire protégée communautaire du mont Namuli. En travaillant avec les communautés vivant autour de la montagne et en élaborant avec celles-ci une stratégie à long terme de gestion des ressources naturelles, le projet vise à mettre un terme à la déforestation dans les forêts de haute altitude, à garantir la résilience de la biodiversité du mont Namuli et à augmenter le niveau de vie des populations.

Objectifs spécifiques

OS1. Promouvoir un développement économique et durable des zones d'Afro Montagne moins dépendantes de la déforestation
OS2. Renforcer la sécurisation foncière et promouvoir une meilleure gestion communautaire des ressources naturelles
OS3. Une stratégie d'aménagement du paysage est élaborée pour hiérarchiser les interventions du site, identifier les sites vulnérables, préserver les services écosystémiques et empêcher la propagation des incendies en altitude
OS4. Création d'une nouvelle aire protégée communautaire autour du Mont Namuli avec un accord de conservation permettant de limiter la déforestation

Bénéficiaires

- Zone cœur 5600 ha à préserver
- 8 à 12000 personnes résident dans les communautés environnantes du Mont Namuli

Résultats

R1. Les productions levier à la déforestation existantes sont identifiées et des mesures d'accompagnement sont proposées
R2. Les exploitations agricoles familiales ont diversifié leurs sources de revenus tout en diminuant leur pression sur la déforestation
R3. 10 communautés et 4000 foyers ont leur droits fonciers légalement reconnu
R4. Les communautés disposent d'un comité fonctionnel pour gérer leur terres et leur accès aux ressources naturelles
R5. Les sites prioritaire de conservation et de restauration sont définis, un plan d'usage des sols et des ressources est mis en place et un système de monitoring permet de retracer et suivre la déforestation
R6. Un accord de conservation, comprenant un moratoire sur la déforestation dans les hautes-terres, est mis en œuvre, il aboutit à la création d'une nouvelle aire protégée communautaire

Activités

A1. Typologie et études socio économiques permettant d'identification des mesures d’accompagnement agricoles pour diminuer la déforestation
A2. Appui agricole aux communautés et mise en place des mesures d'accompagnement et pratiques agroécologiques
A3. Création d’une filière d'apiculture intégrée dans les hautes-terres
A4. Délimitation, cartographie et reconnaissance officielle foncière de 10 communautés et des terres de 4000 ménages
A5. Création et renforcement des capacités des associations locales en charge du régime foncier et des ressources naturelles ; elaboration du plan d'utilisation des sols et des ressources de chaque communauté
A6. Analyse cartographique pour l’identification des zones de conservation / restauration et le suivi de la couverture forestière
A7. Monitoring forestier et des dynamiques de pression sur les écosystèmes (feux, biodiversité)
A8. Accompagnement des communautés à la conservation et la restauration des écosystèmes : mise d’un réseau de pare-feux, de zone de restauration et de reboisement et appui de pépinière locales
A9. Négociation et mise en place d'un accord de conservation et de mesures compensatrices
A10. Instruction et reconnaissance de l'aire protégée communautaire auprès de l'Agence nationale pour les Aires Protégées